



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Modification 002 à l'invitation à se qualifier concernant le processus d'approvisionnement de la chaîne d'approvisionnement de solutions de réseau (CASR)

N° de l'invitation à se qualifier	10044001/A	Date	3 ^e mai 2016
N° de dossier	14-25620	N° de référence du SEAOG	PW-16-00726541

La modification touche l'invitation à se qualifier (IQ) publiée initialement par Services partagés Canada (SPC) le 16 mars 2016. L'IQ relative à la CASR ne change pas, sauf pour les éléments explicitement indiqués dans le présent document.

La modification 002 à l'IQ relative à la CASR vise à :

- 1 – publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions;
- 2 – rappeler qu'il faut envoyer par courriel les demandes de renseignements au sujet de l'IQ à SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca.
- 3 - **Confidentialité du courriel/de la question.** Pour obtenir une réponse rapidement, veuillez retirer l'indication que votre question est de nature confidentielle pour que nous puissions la rendre publique ainsi que la réponse à celle-ci sur le site Achats et ventes. N'oubliez pas de retirer de votre courriel toute mention (comme les notes de bas de page) indiquant que votre courriel est de nature confidentielle. S'il vous plaît se référer à la section 1.1 des Instructions de SPC.

NOTE : Les questions d'éclaircissement des répondants sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à SPC. Les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées dans l'ordre.

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l'industrie reçues pendant la période de questions :

Question 5	Numéros de section et de page : Section 9, page 26; Section : Annexe B1 : Formulaire de référence du projet lié à l'IQ pour le niveau 1 de solutions de services; Point : Distance entre les emplacements. Question : Veuillez confirmer que pour chacune des huit (8) solutions demandées, la distance de 100 km est en relation avec la distance
------------	--

	<p>entre chacune des trois (3) références fournies pour chacune des huit (8) solutions.</p> <p>Par exemple, pour les solutions de réseau local de la solution (i), la référence n° 1, la référence n° 2 et la référence n° 3 doivent être situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre, telles que mesurées à l'aide de Google Maps Directions.</p>
Réponse 5	Oui, chacune des trois références fournies pour chacune des huit solutions doit être située à au moins 100 km de distance l'une de l'autre, telle que calculée avec la fonction d'itinéraire de Google Maps.
Question 6	<p>Numéros de section et de page : Section 10, page 28; Section : Annexe B2: Formulaire de référence du projet de l'IQ pour le niveau 2 de solutions de services; Point : Besoin de services d'entretien et de services professionnels. Question :</p> <p>Étant donné qu'il existe habituellement une différence dans la durée des services d'entretien et des services professionnels, veuillez confirmer que Services partagés Canada (SPC) demande aux répondants de fournir des références dans l'Annexe B2 pour les organisations clientes :</p> <p>i) avec qui ils ont ou ils ont eu un contrat d'une durée minimale de 24 mois continus au cours des 15 dernières années;</p> <p>ii) qui fournissent ou ont fourni des services d'entretien au cours du contrat de 24 mois;</p> <p>iii) qui fournissent ou ont fourni un ou plusieurs services professionnels, peu importe la durée, au cours du contrat de 24 mois;</p> <p>Par exemple, veuillez confirmer si l'exemple de référence suivant est acceptable.</p> <p>Exemple de référence d'organisation cliente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée du contrat de 36 mois (entente-cadre); • Entente d'entretien de 24 mois sur les produits de réseaux et de sécurité de FEO durant les 36 mois susmentionnés; • Un (1) engagement de services professionnels de quatre mois pour l'installation des produits de réseaux et de sécurité de FEO durant le contrat de 36 mois (entente-cadre); • Deux (2) engagements de services professionnels de quatre mois pour la configuration et l'optimisation réalisées au cours des 36 mois du contrat (entente-cadre).
Réponse 6	<p>Des services d'entretien doivent avoir été fournis pendant une période continue d'au moins 24 mois au cours des 15 années précédant la date de clôture de l'IQ.</p> <p>Veuillez vous reporter à la Modification 004.</p>
Question 7	ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES. Tel que décrit dans la partie 7, Attestations h), il sera obligatoire de fournir des services d'entretien aux 12 FEO indiqués. Le Canada peut-il confirmer le nombre minimum afin de satisfaire au niveau 2 de la demande liée à la référence?
Réponse 7	Veuillez vous reporter à la Modification 004 , « Exigences », au paragraphe 3.
Question 8	ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES. Étant donné que les références ont pour but de qualifier un répondant capable de fournir des services d'entreprise semblables à ceux du gouvernement (500 000 utilisateurs), le Canada peut-il confirmer le nombre minimum d'utilisateurs ou d'appareils requis pour chacune de ces références?
Réponse 8	Le Canada n'a pas précisé un nombre minimal d'utilisateurs ou d'appareils dans les organisations clientes pour les références de projet demandées à l'annexe B2. Au lieu de cela, le Canada a inclus des exigences relatives au nombre de sites physiques et la

	distance entre les deux.
Question 9	ANNEXE B4 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 4 DE SOLUTIONS DE SERVICES : SERVICES ENTIÈREMENT GÉRÉS. Étant donné que les références ont pour but de qualifier un répondant capable de fournir des services d'entreprise semblables à ceux du gouvernement (500 000 utilisateurs), le Canada peut-il confirmer le nombre minimum d'utilisateurs ou d'appareils requis pour chacune de ces références?
Réponse 9	Le Canada n'a pas précisé un nombre minimal d'utilisateurs ou d'appareils dans les organisations clientes pour les références de projet demandées à l'annexe B4.
Question 10	ANNEXE B4 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 4 DE SOLUTIONS DE SERVICES. Comme les références visent à qualifier un répondant qui est en mesure de fournir des services d'entreprise semblables à ceux du gouvernement (500 000 utilisateurs), le Canada pourrait-il confirmer le nombre minimal d'utilisateurs ou d'appareil requis pour chacune de ces références?
Réponse 10	Le soumissionnaire doit fournir une ou plusieurs références d'organisations clientes s'il a fourni au moins trois solutions pour les couches fonctionnelles 4 à 7, chacune étant située à au moins 100 km de distance, qui desservent collectivement au moins 10 000 utilisateurs. S'il vous plaît se référer également à la modification 005 Annexe B1.
Question 11	ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU PROJET LIÉ À L'IQ POUR LA SOLUTION DE SERVICES DE NIVEAU 1 : Le Canada a demandé que les soumissionnaires démontrent qu'ils fournissent des services à un minimum de 10 000 utilisateurs. Est-ce que le Canada a l'intention de ne pas avoir de solutions qui appuieront la base possible de 500 000 utilisateurs?
Réponse 11	Le IQ comprend des exigences pour la pré-qualification seulement. Des exigences supplémentaires peuvent être inclus au stade DAMA ou DP individuels. Aux fins de la qualification, le Canada a précisé que le soumissionnaire doit avoir fourni les services visés à l'annexe B1 à des organisations clientes qui comptent au moins 10 000 utilisateurs.
Question 12	ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU PROJET DE L' IQ POUR LE NIVEAU 1 DE SOLUTIONS DE SERVICES : Le répondant doit avoir déjà fourni chaque élément suivant à une organisation cliente pendant 24 mois consécutifs durant les 15 années précédant la date de clôture de l'IQ : 1) Le Canada peut-il clarifier l'exigence d'avoir fourni les solutions pendant 24 mois? 2) Est-ce que le Canada avait l'intention d'inclure la gestion et l'entretien continu?
Réponse 12	Veillez vous reporter à la Modification 005 , Annexe B1.
Question 13	Question : Pour coordonner une réponse complète à l'IQ, nous demandons par la présente une prolongation de trois semaines.
Réponse 13	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 14	Étant donné que cette demande a été émise au cours des deux dernières semaines de l'exercice financier du gouvernement, au moment le plus occupé pour nous tous, nous demandons une prolongation de deux semaines de la date limite de la proposition afin de nous donner suffisamment de temps pour examiner soigneusement chaque partie de l'invitation à se qualifier (IQ) pour la chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (CASR).
Réponse 14	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 15	Est-ce que SPC compte conclure un contrat pour obtenir des services professionnels par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux (ingénieurs en sécurité des TI, administrateurs du réseau local, etc.)?
Réponse 15	Veillez vous reporter à la Modification 004 . S'il vous plaît noter que les services professionnels requis seront pour l'installation, la configuration et l'optimisation des produits FEO.
Question 16	La Section 1.2h) indique l'intention du Canada de demander à l'entrepreneur de fournir

	<p>un entretien obligatoire de 13 produits de FEO existants et anciens. Nous comprenons et respectons cette demande, mais nous ne comprenons pas bien comment l'exigence obligatoire du point 1.2h) est liée au critère de qualification du projet de l'IQ de l'Annexe B2.</p> <p>L'Annexe B ne fait aucune référence aux 13 FEO existants de la Section 1.2h). Pour ce qui est des références exigées à l'Annexe B2, nous présumons que SPC voudrait s'assurer que les soumissionnaires qualifiés aient la capacité et l'expérience de la prestation de services d'entretien certifiés des FEO d'au moins un sous-ensemble représentatif des FEO obligatoires énumérés à la Section 1.2h).</p> <p>Y a-t-il un nombre minimum de FEO énumérés à la Section 1.2h) qui doit être inclus dans nos références de l'Annexe B2?</p>
Réponse 16	Veillez vous reporter à la Modification 004 .
Question 17	<p>L'Annexe B1 (v) indique que le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau optique chacune située à 100 km de distance l'une de l'autre. À quel type de solution de réseau optique le Canada fait-il référence? Un commutateur de réseau local avec un convertisseur GBIC optique de 1 gigabit peut être considéré un réseau optique, un commutateur de réseau local ou routeur avec une interface DWDM peut être considéré un réseau optique installé dans des infrastructures à au moins 100 km de distance l'une de l'autre (mais ne connectant pas les infrastructures).</p> <p>Est-ce que SPC demande une référence basée sur des commutateurs de réseau local ou des routeurs avec interfaces optiques ou une référence basée sur des solutions de réseau DEDM optique multiservices qui peut transporter Ethernet, Fibre Channel etc. et qui connecte trois emplacements à au moins 100 km de distance l'un de l'autre?</p>
Réponse 17	Le Canada a besoin de référence(s) qui démontrent l'approvisionnement en solutions de réseau DWDM à fibre optique longue distance pouvant acheminer, entre autres, le flux Ethernet et Fibre Channel, reliant 3 emplacements situés à au moins 100 km les uns des autres.
Question 18	<p>L'Annexe B1 indique que « le répondant doit avoir déjà fourni chacune des solutions indiquées ci-après à une organisation cliente pendant 24 mois consécutifs... »</p> <p>Nous ne comprenons pas bien comment l'exigence des « 24 mois consécutifs » devrait être interprétée. Nous avons « vendu » de l'équipement à un client comme vente unique au cours des 24 derniers mois et le client a effectué sa propre installation, gestion et opérations, etc.; cependant, nous ne savons pas si cela répond à l'exigence.</p> <p>Le Canada pourrait-il préciser comment les « 24 mois consécutifs » devraient être interprétés relativement à l'offre d'une solution?</p>
Réponse 18	Veillez vous reporter à la Modification 005 .
Question 19	Pour nous qualifier, devons-nous prouver que nous avons exécuté de l'entretien certifié par le FEO aux références citées à l'Annexe B2? Est-ce important pour SPC si l'entrepreneur est certifié par le FEO pour fournir des services d'entretien et des services de soutien aux FEO indiqués (ou le sous-ensemble) à la Section 1.2h)?
Réponse 19	Veillez vous reporter à la Modification 004 et à la Modification 007 .
Question 20	<p>Pour satisfaire aux exigences de l'IQ, nous devons former une coentreprise avec d'autres; nous comprenons que pour répondre en tant que coentreprise, nous et nos partenaires sommes considérés comme un répondant unique pour la phase de l'IQ jusqu'à la DP finale et l'étape de l'attribution du contrat.</p> <p>Notre question porte sur le fait que l'IQ ne fournit pas suffisamment d'information pour nous aider à déterminer comment former une coentreprise de manière efficace à l'étape de l'IQ en préparation à une éventuelle DP. La Section 1.2h) indique que l'intention de SPC est de demander aux entrepreneurs de fournir obligatoirement des</p>

	services d'entretien pour 13 FEO (probablement à l'étape de la DP). Cependant, SPC n'a pas indiqué si, à l'attribution du contrat final, l'entrepreneur doit être certifié par le FEO pour fournir des services d'entretien – devrions-nous chercher des partenaires de coentreprise qui sont certifiés du FEO ou est-ce qu'il importe à SPC si l'entrepreneur est certifié par le FEO? Si SPC exige que l'entrepreneur (notre coentreprise) soit certifié par le FEO, nous devons former une coentreprise avec d'autres fournisseurs certifiés par le FEO à l'étape de l'IQ.
Réponse 20	Veillez vous reporter à la Modification 004 et à la Modification 007 .
Question 21	Est-ce que l'État accepterait de reporter de sept jours supplémentaires la date de clôture des demandes de ce besoin? Étant donné la fin de l'année financière du gouvernement, nous n'avons pas pu examiner entièrement les exigences et nous avons besoin de plus de temps pour examiner l'IQ.
Réponse 21	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 22	Est-ce que l'État accepterait de reporter de sept jours supplémentaires la date de clôture des demandes de ce besoin? Étant donné la fin de l'année financière du gouvernement, nos membres n'ont pas pu examiner entièrement les exigences et demandent du temps supplémentaire pour examiner l'IQ et soumettre d'autres questions, au besoin.
Réponse 22	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 23	Est-ce que Services partagés Canada accepterait de reporter la date limite des questions et réponses d'une période de deux semaines? Étant donné le peu de temps libre dû à la fin de l'année financière du gouvernement (nos ressources et nos partenaires d'affaires travaillaient assidûment pour s'assurer que les transactions soient terminées avant le 31 mars) est-ce que Services partagés Canada accepterait de reporter les dates limites des questions ainsi que la date de clôture de l'IQ pour permettre à l'industrie de mieux se présenter et de répondre à cette occasion très importante?
Réponse 23	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 24	Dans l'introduction 1.2 h), il y a une liste de 13 composants de fabricant. Est-ce qu'un répondant serait considéré comme n'étant pas satisfaisant s'il ne pouvait appuyer les 13 fabricants?
Réponse 24	Veillez vous reporter à la Modification 004 et à la Modification 007 .
Question 25	À la Section 9, Annexe B1 – Il n'y a que quelques Solutions liées au réseau local du gouvernement fédéral canadien de 10 000 utilisateurs. Est-ce que cette exigence de référence de 10 000 utilisateurs peut être diminuée?
Réponse 25	Cette exigence demeure telle quelle.
Question 26	À la Section 10, Annexe B2 – Il n'y a que quelques Solutions liées au réseau local du gouvernement fédéral canadien réparties sur 500 emplacements physiques. Est-ce que cette exigence de 500 références d'emplacement peut être diminuée?
Réponse 26	Cette exigence demeure telle quelle.
Question 27	L'Annexe B1 (iii) indique : Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseaux de couches fonctionnelles 4 à 7, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs; Question : « Solutions de réseaux de couches fonctionnelles 4 à 7 » est une terminologie générale utilisée pour représenter de nombreux services de réseau dans le marché de couches fonctionnelles 4 à 7. Pour aider le Canada à mieux définir les plus importants de ces services, le Canada considérerait-il ajouter les plus importants services de couches fonctionnelles 4 à 7 (les suivants) pour aider les répondants de l'IQ à choisir les trois services requis à titre de référence : <ul style="list-style-type: none"> Équilibrage de charge et Direction du trafic SSL/ TLS - cryptage/décryptage

	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelle Web sécurisée • Authentification • Pare-feu de l'application Web (PAW) • DCS (couches fonctionnelles 4 à 7) • Atténuation du refus de services de la couche fonctionnelle 7 • Services DNS, y compris : équilibrage de la charge globale des serveurs, Services DNS récursifs et qui font autorité
Réponse 27	Cette exigence demeure telle quelle.
Question 28	<p>Les entreprises, comme le gouvernement du Canada, ont déployé des solutions de sécurité intégrées, diversifiées et robustes et non simplement des composantes de sécurité isolées. Dans l'Annexe C, Définitions de l'IQ - à la ligne des Solutions de sécurité de la TI, se trouvent des exemples d'éléments singuliers d'une solution de sécurité d'une entreprise. De plus, la définition de « Solution » indique « Approche intégrée de conception, de prestation, d'installation, d'exploitation, d'administration, d'entretien et de gestion de services, de produits, de services d'entretien, de services professionnels ou de services de formation adaptés à un ensemble d'exigences opérationnelles. »</p> <p>Est-ce que le Canada définit une solution de sécurité comme un élément de sécurité isolé et unique, tel qu'un pare-feu, ou, est-ce que nos références doivent démontrer une solution intégrée correspondant à la définition de la solution de l'Annexe C (avec l'intégration de plusieurs éléments de sécurité distincts)?</p> <p>Pour clarifier davantage ces questions, est-ce que l'État pourrait expliquer si chacune de nos trois références de solutions de sécurité de la TI doit démontrer l'intégration, telle qu'elle se trouve dans la définition de la « Solution » dans l'Annexe C, pour un minimum de trois éléments de sécurité distincts qui sont énumérés dans la définition de la « Solution de sécurité de la TI » dans l'Annexe C?</p>
Réponse 28	Veuillez vous reporter à la Modification 006 .
Question 29	<p>L'Annexe B1 (vi) indique que le répondant doit fournir une référence qui fournit « au moins trois solutions de réseaux des centres de données, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, desservent au moins 10 000 utilisateurs ». Cependant, nous ne savons pas comment le Canada définit le terme « solution de réseaux des centres de données »; et nous ne savons pas comment le Canada décidera si une référence est satisfaisante ou non.</p> <p>L'Annexe C, Définitions de l'IQ – Le rang de « Solution de réseaux des centres de données » fournit des exemples d'éléments singuliers d'un réseau de centres de données. Le Canada définit-il « Solution de réseaux des centres de données » comme étant l'un de ces éléments uniques de manière isolée (tels qu'un commutateur de réseau local d'accès)? Ou les références ont-elles besoin de montrer plusieurs éléments fonctionnant ensemble pour créer un ensemble de solutions de réseaux de centres de données ?</p> <p>Pour expliquer cette question, est-ce que chacune de nos trois références des solutions de réseaux de centres de données doit démontrer l'intégration d'un minimum de trois des éléments de réseaux de centres de données indiqués dans la définition de solution de réseaux de centres de données à l'Annexe C?</p> <p>Pour expliquer cette question, est-ce que chacune de nos trois références des solutions de réseaux de centres de données doit démontrer que les commutateurs Ethernet des centres de données (10 ports des serveurs Gbp/s et 40 liaisons montantes Gbp/s; soutien à la FCoE) sont intégrés avec des commutateurs du réseau de stockage Fibre Channel?</p>

Réponse 29	Veillez vous reporter à la Modification 006 . S'il vous plaît noter la définition révisée de la solution et ce que l'intégration est nécessaire.
Question 30	L'Annexe B1 exige que le répondant ait fourni huit solutions distinctes à une organisation cliente pendant 24 mois consécutifs. L'Annexe C définit la Solution comme « approche intégrée... ». Est-ce que chacune de nos références de l'Annexe B1 exige que nous devions fournir une solution répondant à tous les aspects et attributs de la définition dans la solution de l'Annexe C?
Réponse 30	Veillez vous reporter à la Modification 006 . S'il vous plaît noter que l'exigence est de ne pas fournir trois solutions différentes pour les 8 paragraphes de l'annexe B1 à une organisation client unique. S'il vous plaît voir l'annexe B1 énoncées dans Modification 005.
Question 31	Nous avons reçu l'invitation à se qualifier mentionnée dans la ligne objet et nous avons l'intention d'y répondre et de nous qualifier pour la Chaîne d'approvisionnement des solutions de réseaux. Les exigences obligatoires décrites dans le document sont extrêmement complexes et plusieurs parties auront à travailler ensemble pour garantir le respect des exigences. En raison de la complexité de ces discussions et négociations au sujet de la conformité et la date actuelle de clôture du 26 avril 2016, nous demandons respectueusement une prolongation de quatre semaines pour répondre à l'invitation à se qualifier. Le Canada pourrait-il changer la date d'échéance au 20 mai 2016?
Réponse 31	Veillez vous reporter à la Modification 001 .
Question 32	Pour la référence de niveau 1, l'exigence porte sur 24 mois consécutifs. Pour le niveau 1, certains contrats ont des périodes de grande activité et des périodes de faible activité étant donné que le déploiement de services a lieu à différentes étapes tout au long de la période du contrat. Nous comprenons que pour satisfaire à cette exigence, un contrat doit : a. avoir une durée de plus de 24 mois b. avoir une date d'attribution du contrat égale ou supérieure à 24 mois avant la date de clôture de l'IQ. Veuillez confirmer.
Réponse 32	Veillez vous reporter à la Modification 005 , dans lequel l'exigence de 24 mois consécutifs a été éliminée.
Question 33	Le formulaire de référence du projet de l'IQ (Annexes B1, B2 et B4) - Coordonnées Les formulaires de référence du projet nécessitent les coordonnées du client que nous fournirons. Une partie de nos références viseront des clients très importants qui reçoivent une vaste gamme de services et à ce titre, ils ont demandé que SPC communique avec la personne-ressource principale du vendeur qui coordonnera ensuite l'appel concernant les références avec SPC. Veuillez confirmer que c'est acceptable.
Réponse 33	L'approche proposée est acceptable pour le Canada.
Question 34	Les soumissionnaires du niveau 4 doivent fournir des références comme suit i. Octroi des biens; ii. Options liées à la propriété des biens; iii. Renouvellement des biens; iv. Options liées au modèle d'établissement des prix de l'organisation cliente; v. Établissement de rapports; vi. Portail de service; vii. Bureau de service avec un système RVI (réponse vocale intégrée) qui permet de choisir la langue. Nous comprenons qu'il faut fournir tous les éléments. Quand nous dotons les postes des bureaux de service, généralement nous faisons appel à des personnes qui satisfont aux exigences linguistiques de nos clients et ce ne sont pas tous ces

	éléments qui font l'objet d'exigences linguistiques. Pour permettre aux soumissionnaires de fournir un large ensemble de références qui démontrent de nombreuses capacités, nous demandons au Canada de modifier l'exigence du sous-article « vii » pour indiquer simplement « Bureau de service ».
Réponse 34	Cette exigence demeure telle quelle.
Question 35	Question sur la section 2.3 - Demandes de renseignements et commentaires pendant la période de réponse à l'IQ : L'État accepterait-il d'ajouter une Période 2 - Période de questions finales après avoir reçu les réponses de la première période de questions, comme on fait pour l'IQ liée à l'ISSCD?
Réponse 35	Cette exigence demeure telle quelle.
Question 36	Numéros de section et de page : Section 10, page 28; Section : Annexe B2 : Formulaire de référence du projet de l'IQ pour le niveau 2 de solution de services; Point : Demande de services d'entretien et de services professionnels; Question : Comment le Canada s'assurera-t-il que les soumissionnaires ont investi suffisamment en infrastructure, qu'ils aient l'attestation du FEO et les capacités de satisfaire aux obligations contractuelles tout en suivant les pratiques exemplaires recommandées par le FEO?
Réponse 36	Veillez vous reporter à la Modification 004 et à la Modification 007 .
Question 37	Numéros de section et de page : Section 8, pages 23-24; Section : ANNEXE A: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE L'IQ; Question : Veuillez fournir l'Annexe A en format MS-Word.
Réponse 37	Veillez vous reporter à la réponse 1 de la l'amendement 001.
Question 38	Numéros de section et de page : Section 9, pages 25-27; Section : ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 1 DE SOLUTIONS DE SERVICES; Question : Veuillez fournir l'Annexe B1 en format MS-Word.
Réponse 38	Veillez vous reporter à la réponse 1 de la l'amendement 001.
Question 39	Numéros de section et de page : Section 10, page 28; Section : ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES; Question : Veuillez fournir l'Annexe B2 en format MS-Word.
Réponse 39	Veillez vous reporter à la réponse 1 de la l'amendement 001.
Question 40	Numéros de section et de page : Section 12, pages 30-32; Section : ANNEXE B4 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 4 DE SOLUTIONS DE SERVICES; Question : Veuillez fournir l'Annexe B4 en format MS-Word.
Réponse 40	Veillez vous reporter à la réponse 1 de la l'amendement 001.
Question 41	Les sociétés cherchent à établir des partenariats de coentreprises avec des organisations qui sont capables de fournir de l'expertise particulière et essentielle dans la DAMA. Certaines de ces organisations ont une expérience vaste et pertinente du gouvernement provincial et du secteur public, mais une expérience minimale du gouvernement fédéral, et ne possèdent actuellement pas d'attestation de sécurité d'installation (ASI). C'est une situation courante chez les nouveaux fournisseurs du volet approvisionnement. Le processus pour obtenir l'autorisation de sécurité peut prendre beaucoup de temps, mais est assez simple pour les organisations engagées. Cela ne devrait pas empêcher les coentreprises à se préqualifier pour l'IQ. Pourvu que l'organisation principale de la coentreprise ait l'attestation de sécurité d'installation appropriée au moment de la soumission, veuillez confirmer que le Canada acceptera les soumissions des coentreprises qui comprennent des organisations qui n'ont pas encore l'ASI (ou l'ASI est en cours) pour se préqualifier à l'IQ, sachant

	qu'elles devront obtenir l'ASI avant l'attribution de la DAMA.
Réponse 41	Le IQ ne comprend pas l'installation ou d'autres exigences d'habilitation de sécurité à des fins de pré-qualification. Comme indiqué à l'article 5.1 (a), «Le Canada exigera du soumissionnaire (s) avec succès pour répondre aux exigences de sécurité énoncées à arrangement d'approvisionnement est délivré ou tout contrat est attribué. »
Question 42	<p>Le Canada est une nation fière ancrée dans des identités culturelles fondamentales de bilinguisme et d'un important patrimoine autochtone. Il est étonnant de constater que l'IQ relative à cette CASR est détaillée au point de déterminer la distance précise entre les projets à des fins d'admissibilité, mais omet de mentionner les exigences relatives au bilinguisme ou aux Autochtones. Nous demandons à l'État d'inclure ces solides piliers de notre identité nationale pour élaborer un véhicule national de base d'une telle longue durée (de sept à dix ans).</p> <p>a. Le GC reconnaît depuis longtemps l'importance des deux langues officielles – en fait, la possibilité pour les employés de progresser à l'interne au sein du GC est limitée ou augmentée en fonction de leur capacité à servir dans les deux langues officielles. À la Section 2.5 de l'IQ, on exige que les soumissionnaires indiquent leur préférence linguistique en ce qui concerne les communications avec le Canada, mais on ne mentionne pas la nécessité de services bilingues dans cette exigence. Étant donné la portée nationale de la DAMA de la CASR, nous trouvons qu'il ne serait pas suffisant d'offrir les services essentiels tels que la définition des exigences, le traitement des demandes, les services d'intégration et les services gérés uniquement en anglais ou en français. Veuillez confirmer que tous les services associés à la DA de la CASR doivent être offerts aux ministères clients dans la langue officielle canadienne de leur choix (anglais ou français).</p> <p>b. Par l'intermédiaire de nombreuses initiatives récentes, le GC a renforcé son engagement à l'égard des peuples autochtones et de leur inclusion dans les programmes gouvernementaux. Le gouvernement canadien fournit de manière constante des moyens de représenter les entreprises autochtones sur la plupart de ses mécanismes d'approvisionnement, sinon tous. En effet, ce mécanisme cherche en partie à remplacer l'OSIM OCPN qui a un volet autochtone distinct. Nous applaudissons et encourageons l'approche collaborative de l'état visant à élaborer la DAMA, étant donné l'ampleur de l'initiative de la CASR; cependant, il serait bénéfique, et certainement approprié, qu'il y ait une représentation autochtone durant l'étape de l'EAE. Il faudrait qu'une des organisations préqualifiées soit autochtone, ou à tout le moins, une coentreprise REA. Nous n'avons pas pu trouver une composante REA dans cette IQ ni un endroit où les soumissions peuvent s'identifier comme étant REA ou coentreprise REA. Pouvez-vous confirmer les intentions de l'État à cet égard?</p>
Réponse 42	<p>Le IQ est seulement une première étape dans le processus d'approvisionnement CASR. Pas toutes les exigences relatives à l'exécution des travaux au titre des contrats CASR résultant sont reflétés ici.</p> <p>Les services CASR résultant seront en effet exiger la prestation de services dans les deux langues officielles, l'anglais et le français. La nature de ces exigences, cependant, sera défini dans la DAMA et DP individuels, en fonction des besoins spécifiques.</p> <p>Afin de pré-qualifier, étant une entreprise autochtone est pas une exigence. Cependant, comme pour tous les marchés, les entreprises autochtones sont encouragés à participer, que ce soit les répondants sur leur propre, ou en joint-venture avec d'autres. Tous les fournisseurs pré-qualifiés seront représentés à la phase de EPE. Dans la DAMA ou DP individuels, les exigences de toutes les ententes sur les revendications territoriales globales applicables seront pris en considération, et les</p>

	critères qui favorisent les entreprises ou les individus autochtones peuvent être inclus.
Question 43	SPC indique dans la LVERS que les soumissionnaires retenus devront avoir un compte SECOM et de l'« équipement terminal sécurisé » (STR) (LVERS- partie C). Cela veut dire que SPC exige également que les soumissionnaires aient une salle de discussion protégée (SDP) appropriée pour y tenir les conversations classifiées au niveau SECRET. L'IQ n'indique pas quel pourcentage (le cas échéant) de l'approvisionnement sera classifié, ni si les projets classifiés nécessitent des approvisionnements classifiés. Selon notre expérience, l'approvisionnement des projets classifiés n'est pas lui-même classifié, dans la mesure où les fournisseurs doivent tenir un compte SECOM, du STE et une SDP. Veuillez expliquer comment SPC compte communiquer avec les soumissionnaires au sujet des exigences associées aux renseignements non classifiés et classifiés à l'aide du lien TI et du STE précisés dans la LVERS.
Réponse 43	L'IQ n'indique pas quel est le pourcentage (le cas échéant) des approvisionnements qui seront classifiés ou si les projets classifiés nécessiteront des approvisionnements classifiés. Les exigences relatives à la CASR seront définies plus en détail aux étapes subséquentes du processus d'approvisionnement de la CASR.
Question 44	<p>Référence 1.2 d) page 5</p> <p>Est-ce que Services partagés Canada considérerait découpler les niveaux de solutions de services intégrés?</p> <p>En séparant l'exigence en deux, en combinant les niveaux 1 et 2, et le niveau 4 étant séparé, nous proposons que les exigences en matière de référence du niveau 1 soient séparées les unes des autres, permettant jusqu'à cinq répondants par solution de se qualifier, cinq pour les Solutions de réseau local, cinq pour les solutions de réseau de routage, cinq pour les solutions de réseau de couches fonctionnelles 4 à 7, etc.</p> <p>Cette structure révisée permettra aux fournisseurs de solution d'avoir recours aux meilleures solutions novatrices pour répondre aux exigences et aux défis du gouvernement. Les organisations qui ont apporté la gestion de trafic, les solutions de sécurité de la TI, et d'autres solutions pour l'espace fédéral pourront continuer de le faire, et ne seront pas marginalisées en vertu d'un contrat de sous-traitance avec un fournisseur de réseau important.</p> <p>Sous le contrôle d'importants fournisseurs/d'intégrateurs de réseau, le risque qu'une solution de réseau particulière pouvant desservir le mieux les besoins du gouvernement soit ignoré étant donné qu'il ne favorise pas le modèle de gestion principal du détenteur du contrat. Par exemple, un problème de saturation de la largeur de bande peut être résolu par une solution d'optimisation du réseau WAN, alors que le détenteur du contrat pourrait préférer vendre un lien de largeur de bande plus élevé pour résoudre le problème.</p> <p>Sans disposer de davantage de fournisseurs de solution, la concurrence est limitée et l'innovation ne compte plus. Le fournisseur de solution peut décider quelle gamme de produits présenter. Les meilleures solutions peuvent être ignorées par le fournisseur de solution et le gouvernement reçoit un ensemble de solutions médiocres basé sur les stratégies et les alliances du fournisseur de solution sélectionné.</p>
Réponse 44	L'approche par niveau de solutions de services intégrés de la CASR a précédemment été examinée par l'industrie.
Question 45	Services partagés Canada ajouterait-il une clause qui permettrait aux autres soumissionnaires qualifiés d'être intégrés durant la période du contrat. Si les fournisseurs de solution originaux ne satisfont pas aux normes minimales, il faudrait

	qu'il y ait une clause pour ajouter de nouveaux soumissionnaires ou remplacer les répondeurs sélectionnés à l'origine.
Réponse 45	Le IQ est la phase de pré-qualification. Les fournisseurs qui se qualifient peuvent faire ces types de suggestions pendant la phase de EPE.
Question 46	Est-ce que le GC a l'intention d'inclure l'exigence liée aux produits WAN (réseau étendu) dans la sous-section b) du niveau 1 de solutions de services ?
Réponse 46	Veillez vous reporter à la Modification 008 .
Question 47	Il y a actuellement plus de 3 000 appareils WAN sous divers contrats de soutien au sein du gouvernement du Canada, connectant au moins 200 000 utilisateurs. À la page 26 de 39, devrait-il y avoir une exigence de référence supplémentaire sous l'ANNEXE B1 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 1 DE SOLUTIONS DE SERVICES, niveau 1 de solutions de services : Solutions de réseau?
Réponse 47	Veillez vous reporter à la Modification 005 et à la Modification 008 .
Question 48	Pourrions-nous obtenir une prolongation pour soumettre les questions étant donné que l'IQ a été prolongée?
Réponse 48	La période de questions est directement liée à la date de clôture de l'IQ et par conséquent, comme la date de clôture est déplacée, la période de questions l'est également. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 2.3 a) de l'IQ (Demandes de renseignements et commentaires) : « Toutes les demandes de renseignements relatives à cette IQ doivent être envoyées [...] au plus tard 15 jours ouvrables de la fonction publique fédérale (JOFPF) avant la date de clôture de l'IQ. »
Question 49	En ce qui concerne le processus d'approvisionnement de la CASR : SPC a indiqué à la section 1.2 de l'IQ que le Niveau 4 de solutions de services – Services entièrement gérés comprend des services comme toute combinaison de fourniture, de propriété et de mise à jour en continu par le fournisseur de services. Cependant, dans le tableau de réponse Exigence obligatoire 4 relative à l'expérience, on exige expressément, au point vii, un « bureau de service doté d'un système de réponse vocale intégrée (RVI) permettant le choix de la langue ». Il existe de nombreux bureaux de services bilingues actuellement fournis au gouvernement au Canada sans que l'utilisation d'un système de RVI ne soit explicitement prescrite. Les exigences d'un RVI bilingue sont très restrictives, puisqu'on précise qu'une technologie particulière doit être utilisée pour faciliter le fonctionnement d'un bureau de services dans les deux langues. Si l'importance de cette référence est de démontrer l'existence d'un bureau de service bilingue entièrement géré, nous demandons que la formulation soit changée pour rendre compte de la capacité du soumissionnaire de fournir un service bilingue. Nous recommandons le changement de formulation suivant : « Vii : bureau de service bilingue ».
Réponse 49	Veillez vous reporter à la réponse 34.
Question 50	En ce qui concerne la modification 1, la question 2.1.2 d) mentionne le besoin de Si SPC considère que le terme « national » signifie « à l'intérieur du Canada », les références de projet à l'extérieur du Canada offrent à SPC aucune indication de la capacité d'une organisation à fournir ces types de produits et services au Canada pour le compte de SPC. Sans références canadiennes comme exigence obligatoire, SPC pourrait qualifier des soumissionnaires qui n'ont aucune expérience et ne sont pas en mesure de fournir rapidement les produits et services anticipés au Canada. En outre, avec l'exemption au titre de la sécurité nationale invoquée, SPC devrait seulement demander des références canadiennes comme on stipule au point 1.4 b) que « la protection des données stockées et transitant dans cette infrastructure est essentielle à l'intégrité des programmes gouvernementaux ». SPC reconsidérerait-il sa décision de rendre les références canadiennes obligatoires pour que les soumissionnaires puissent démontrer

	leur capacité de fournir les produits anticipés au Canada?
Réponse 50	Veillez vous reporter à la modification 001, réponse 2.
Question 51	<p>À la section 1.2, Introduction, Tableau 1. Le sommaire des niveaux de solutions de la CASR – niveau 1 (solutions de réseau), indique ce qui suit au point a) : Fourniture de toute la gamme de solutions de réseau, notamment au RL, connectivité au RE, solutions pour le réseau de centre de données, solutions de sécurité de TI et toutes solutions liées aux matériels, logiciels, licences, abonnements, etc.</p> <p>SPC peut-il préciser que « toute la gamme de solutions de réseau » signifie la solution de réseau complète, y compris la connectivité réseau, et non seulement la fourniture d'équipement réseau.</p> <p>Certaines ressources pour les services fournis peuvent-elles être partagées, mais pas regroupées?</p> <p>Le(s) fournisseurs retenu(s) seront-ils tenus de passer à travers le processus d'évaluation et d'autorisation de sécurité de Services partagés Canada?</p>
Réponse 51	<p>Les solutions de réseau du niveau 1 de SPC visent la fourniture d'équipement réseau. Veuillez également vous reporter à réponse 30.</p> <p>Canada ne comprend pas la question posée : « Toutes les ressources pour les services fournis peuvent être partagés, mais séparés? ». Veuillez fournir des précisions.</p> <p>Les soumissionnaires qualifiés seront tenus de remplir les exigences du processus d'évaluation et d'autorisation de sécurité de Services partagés Canada dans le cadre des étapes de la DAMA et de la DP de la CASR.</p>
Question 52	<p>Annexe B1 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour un élément du niveau 1 de solutions de services : précisions au sujet des organisations clientes pour chaque solution.</p> <p>En ce qui concerne ce qui précède, il est possible de recourir à une organisation cliente différente pour chacune des solutions, mais il n'est pas possible de recourir à plusieurs organisations clientes pour répondre à l'exigence définie pour une seule solution.</p> <p>Services partagés Canada indique-t-il que pour chaque solution, y compris les solutions réseau du centre de données et les solutions du réseau optique, un seul client doit respecter tous les critères pour cette solution?</p> <p>Par exemple, pour une solution de centre de données, le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés sur une (1) organisation cliente pour laquelle il a fourni :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) trois solutions de centres de données; ii) que ces trois solutions de centres de données se trouvent au moins à 100 km de distance les unes des autres, tel que calculé au moyen de la fonction d'itinéraire de Google Maps; ii) que ces trois solutions de centre de données au sein de la même organisation cliente prennent en charge au total au moins 10 000 utilisateurs? <p>Si c'est le cas, nous sommes d'avis que les exigences relatives à la distance et aux utilisateurs, en combinaison, sont trop restrictives pour certaines des catégories de solutions.</p>
Réponse 52	Canada demande aux soumissionnaires de fournir des renseignements détaillés sur

	de(s) organisation(s) cliente à laquelle ils ont fourni trois instances de chaque solution pour chacune des solutions de services du niveau 1 en suivant toutes les exigences relatives aux réponses. S'il vous plaît voir les précisions dans Modification 005 .
Question 53	Comme Trend Micro est un fabricant d'équipement d'origine de logiciel de sécurité existant du GC/SPC, nous demandons officiellement d'être ajouté à la liste à la section 1.2 h).
Réponse 53	Veillez vous reporter à la Modification 007 .
Question 54	Notre entreprise fournit un logiciel de sécurité, de surveillance et de rapport pour les réseaux. En particulier, nous avons un produit de découverte, schématisation et d'analyse de chemins. Compte tenu de ce qui précède, comment pouvons-nous faire en sorte que ce produit soit qualifié dans le cadre de cette IQ à la CASR? Merci.
Réponse 54	Veillez vous reporter aux sections 1.2 e) et 4.2 (Présentation d'une seule réponse) de l'IQ.

Modification 004 – À la section 10, Annexe B2 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 2 de solutions de services (page 27) de l'IQ à la CASR :

SUPPRIMER :

« **10 ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES** » en entier.

INSÉRER :

10 ANNEXE B2 : FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DE PROJET DE L'IQ POUR LE NIVEAU 2 DE SOLUTIONS DE SERVICES

Niveau 2 de solutions de services – Services d'entretien et services professionnels	
Exigence obligatoire 2 relative à l'expérience	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	

Exigences :

Le répondant doit posséder une expérience d'une durée d'au moins 24 mois consécutifs au cours des 15 années précédant la date de clôture de QIT , les services de maintenance pour les produits OEM que le défendeur utilisé pour fournir des services similaires à la solution de service de niveau de services 1 à un client Organisation qui a un minimum de 500 sites physiques et où au moins 10 des sites étaient au moins 400 km éloignés de tous les autres sites .

Le répondant doit aussi posséder une expérience de la prestation, pendant les 15 années précédant la date de clôture de l'IQ, de services professionnels pour l'installation, la configuration et l'optimisation des produits de FEO qu'il a utilisés pour fournir des services semblables aux services du niveau 1 de solutions de services à une organisation cliente qui a au moins 500 sites physiques et où au moins 10 des sites étaient situés à au moins 400 km de distance des toute autres sites.

Le répondant doit aussi posséder une expérience de de la prestation, pendant 24 mois consécutifs durant les 15 années précédant la date de clôture de l'IQ, de services d'entretien pour au moins trois des quatorze produits du FEO suivants :

- i. A10;
- ii. Avaya (y compris l'ancien équipement de Nortel);
- iii. Bluecoat;
- iv. Brocade;
- v. Cisco;
- vi. F5;
- vii. Fortinet;
- viii. HP;
- ix. IBM;
- x. Juniper;
- xi. McAfee;
- xii. Riverbed;
- xiii. Symantec;
- xiv. Check Point; et
- xv. Trend Micro.

Exigences relatives aux réponses à l'Annexe B2 :

Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente, de telle sorte que SPC peut valider l'information fournie par le défendeur avec son client.

Pour avoir des services d'entretien fournis pour une période d'au moins 24 mois consécutifs, le défendeur n'a pas tenu d'avoir fourni un service tous les jours au cours de ces 24 mois, mais doit avoir été sous contrat pour assurer la maintenance, selon la demande du client tout au long d'un 24 période -mois.

Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence	
--	--

Renseignements sur	Nom de la société	
---------------------------	--------------------------	--

l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

Modification 005 – À la section 9 de l'IQ à la CASR, Annexe B1 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 1 de solutions de services (page 25) :

SUPPRIMER :

« 9 Annexe B1 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 1 de solutions de services » en entier

INSÉRER :

9 Annexe B1 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 1 de solutions de services

Niveau 1 de solutions de services – Solutions de réseau	
Exigence obligatoire 1 relative à l'expérience	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	
Exigences :	
Le répondant doit avoir déjà fourni chacune des solutions indiquées ci-après à de(s) organisation(s) cliente au cours des 15 années précédant la date de clôture de l'IQ.	

- i. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau local, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- ii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de connectivité de réseau étendu, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- iii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau de couches fonctionnelles 4 à 7, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- iv. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de sécurité de la TI, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- v. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau optique, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- vi. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseaux des centres de données, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- vii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de gestion du trafic, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.
- viii. Le répondant doit avoir fourni au moins trois solutions de réseau local sans fil, situées à au moins 100 km de distance l'une de l'autre et qui, collectivement, prennent en charge au moins 10 000 utilisateurs.

Exigences relatives aux réponses à l'annexe B1

En ce qui concerne ce qui précède, le même et / ou différents Organisation(s) client peut être utilisé comme référence pour chacune des trois instances de l'approvisionnement de l'une des huit solutions de réseautage nécessaires.

Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à des exigences ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente de sorte que SPC puisse valider l'information fournie par le répondant auprès de son client.

À moins qu'il n'ait fourni les huit solutions ci-dessus à une seule organisation cliente, le répondant devra utiliser plusieurs formulaires pour fournir les renseignements exigés. Il devrait y avoir un formulaire distinct pour chacune des organisations clientes, et ce formulaire doit décrire chacune des solutions fournies à l'organisation cliente concernée.

Pour les besoins de l'IQ, les lieux situés à au moins 100 km l'un de l'autre, selon l'itinéraire le plus court mesuré par Google Maps, seront jugés conformes.

Veuillez indiquer l'adresse municipale de chacun des trois lieux pour chacun des besoins.

Entité ayant obtenu un contrat de l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence

--

Solutions pour lesquelles de l'équipement a été fourni à cette organisation cliente (p. ex., insérer les solutions de réseau local, les solutions de réseau de routage, etc., selon le cas)		
Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant.)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description détaillée des travaux réalisés et de l'expérience acquise pour <u>chacune</u> des solutions (pour la liste ci-dessus de la présente exigence) offerte à cette organisation cliente		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

Modification 006 – À la section 13 de l'IQ à la CASR, Annexe C : Définitions de l'IQ, Solution (page 31) :

SUPPRIMER :

Approche intégrée de conception, de prestation, d'installation, d'exploitation, d'administration, d'entretien et de gestion de services, de produits, de services d'entretien, de services professionnels ou de services de formation adaptés à un ensemble d'exigences opérationnelles.

INSÉRER :

La conception et/ou la prestation et/ou l'installation et/ou l'exécution et/ou l'administration et/ou l'entretien et/ou la gestion des services et/ou des produits qui sont fournis d'une manière qui permet l'intégration de tous les services et/ou produits personnalisés en fonction d'un ensemble d'exigences opérationnelles.

Modification 007 - À la section 1.2 de l'IQ à la CASR, Introduction h) (page 6)

1) SUPPRIMER :

- h) Le Canada a l'intention d'exiger que les entrepreneurs fournissent une solution de service obligatoire de niveau 2 : Services de maintenance pour tous les produits existants / anciens du fabricant d'équipement d'origine du GC, y compris, sans s'y limiter :

INSÉRER :

- h) Le Canada a l'intention d'exiger que les entrepreneurs (Non répondants - à savoir, ce n'est pas une exigence de pré-qualification) possèdent une attestation du fabricant d'équipement d'origine (FEO) pour la fourniture obligatoire des services d'entretien (niveau 2 de solutions de services) pour tous les produits existants / anciens du FEO du GC suivants :

2) INSÉRER : xv. Trend Micro

Modification 008 - À la section 1.2 de l'IQ à la CASR, Introduction, Tableau 1. Sommaire des niveaux de solutions de la CASR, niveau 1 b) (page 7).

SUPPRIMER :

- b) Offre de tous les produits de réseau et de sécurité de FEO nécessaires (au moyen d'une liste de produits) pour les solutions de RL, les solutions de réseau de routage, les solutions de couches fonctionnelles 4 à 7, les solutions de sécurité de la TI, les solutions de réseaux optiques, les solutions du réseau de centres de données, les solutions de gestion du trafic, les solutions sans fil du RL; et

INSÉRER :

- b) Les entrepreneurs retenus seront tenus de mettre à la disponibilité du Canada tous les produits de réseau et de sécurité offerts par les FEO qui font partie de leurs solutions de niveau 1 (avec une liste de produits) pour les solutions de réseau local, les solutions de connectivité de réseau étendu, les solutions de couches 4 à 7, les solutions de sécurité de la TI, les solutions de réseau optique, les solutions de réseau de centre de données, les solutions de gestion du trafic, les solutions de réseau local sans fil, et

Modification 009 - À la section 12 de l'IQ à la CASR, Annexe B4 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 4 de solutions de services (page 29) :

SUPPRIMER :

« 12 Annexe B4 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 4 de solutions de services » en entier

INSÉRER :

12 Annexe B4 : Formulaire de référence de projet de l'IQ pour le niveau 4 de solutions de services

Niveau 4 de solutions de services – Services entièrement gérés

Exigence obligatoire 4 relative à l'expérience		
Nom du répondant		
Adresse du répondant		
Exigences :		
<p>Le répondant doit posséder une expérience d'au moins 24 mois consécutifs en prestation de services entièrement gérés auprès d'une organisation cliente, dans chacun des services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. fourniture de biens; ii. options de propriété des biens; iii. mise à jour en continu des biens; iv. options de modèles d'établissement des prix de l'organisation cliente; v. rapports sur les services; vi. portail de services; vii. bureau de service doté d'un système de réponse vocale intégrée (RVI) permettant le choix de la langue. 		
Exigences relatives aux réponses à l'annexe B4 :		
<p>Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir des références de l'organisation cliente, de sorte que SSC peut valider l'information fournie par le défendeur avec son client.</p>		
Entité s'étant vu attribuer un contrat par l'organisation cliente pour l'exécution du projet de référence		
Renseignements sur l'entrepreneur principal concernant l'expérience acquise en tant que sous-traitant (Remplir cette section le cas échéant)	Nom de la société	
	Nom de la personne-ressource	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Intitulé du projet		
Durée du projet (date de début du projet, date d'achèvement de la mise en œuvre et date de fin du projet, s'il y a lieu)		
Description du projet (travaux accomplis, expérience acquise)		
Nom de l'organisation cliente		
Personne-ressource principale dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	
Personne-ressource supplémentaire dans l'organisation cliente	Nom	
	Téléphone	
	Adresse de courriel	

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Suivi du document	Diffusion	Date	Description
Modification 001	Achat et ventes	7 ^e avril 2016	Réponse du Canada aux questions 1 à 4; modifications 001 et 003 apportées à l'IQ relative à la CASR.
Modification 002	Achat et ventes	3 ^e mai 2016	Réponse du Canada aux questions 5 à 54; modifications 004 et 009 apportées à l'IQ relative à la CASR